

Métro ligne 15 Est

Saint-Denis Pleyel <> Champigny-Centre

ANNEXES

GLOSSAIRE

Alluvions	Sédiments des cours d'eau, dont la grosseur est liée au débit, et composés de galets, de graviers et de sables en dépôts.	Biodiversité	Terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce. (Source : actu-environnement)
Site de maintenance et de remisage	Site chargé des opérations d'entretien et de maintenance, voire de garages des rames de métro, RER, tramway et/ou bus. Les sites de maintenance assurent l'entretien courant du matériel d'une ligne, ainsi que la maintenance de proximité (maintenance préventive) et la maintenance renforcée des trains ; certains peuvent également assurer la maintenance d'une série ou des certains composants	Bruit solidien	Il résulte de la transmission des vibrations à travers le sol et la structure des bâtiments provoquant un bruit sourd du à la vibration des murs d'une pièce.
BASOL / BASIAS	<p>La base de données BASOL recense l'ensemble des sites pollués connus. Gérée par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, elle est actualisée en continue.</p> <p>La base de données BASIAS porte sur les anciens sites industriels et sur les activités de service, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols.</p>	Bruit aérien	Il consiste en des bruits émis par une source n'ayant pas de contact avec la structure construite. Les bruits aériens se propagent par l'air avant de faire vibrer les parois.
BHNS	<p>Bus à Haut Niveau de Service : Il s'agit d'un concept inspiré du Bus Rapid Transit des États-Unis et repris en France depuis moins de dix ans. Il vise, par une approche "système" (matériel roulant, infrastructure, exploitation) à combler le vide entre le bus classique et le tramway en termes de capacité et de performance (fréquence, vitesse, régularité, confort, accessibilité). En reprenant certains ingrédients du tramway (notamment les aménagements), il permet de donner une image positive et moderne aux bus, à un coût adapté à des potentiels plus faibles.</p> <p>Le BHNS peut s'appliquer à toutes les tailles d'agglomérations.</p>	CDT	<p>Les Contrats de Développement Territoriaux sont définis dans l'article IV-21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.</p> <p>Chaque contrat « porte sur le développement d'un territoire inclus dans un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave », en définissant « les objectifs et les priorités en matières d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles. »</p> <p>Ils précisent pour chaque territoire le nombre de logements et le pourcentage de logements sociaux à réaliser, et peut prévoir la création de zones d'aménagement différé.</p> <p>Ils sont conclus pour chaque territoire entre le</p>

représentant de l'État dans la région Île-de-France d'une part, et les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés d'autre part, après consultation de la région, du département concerné, de l'association des maires d'Île-de-France et du syndicat mixte « Paris-Métropole ».

Charge maximale La charge maximale d'un tronçon ou d'une ligne complète correspond au nombre maximal de voyageurs par sens empruntant une même interstation à l'heure de pointe du matin.

Charge dimensionnante La charge dimensionnante est obtenue en augmentant la charge maximale de 15%, afin de tenir compte de la période d'hyperpointe.

CNDP Commission Nationale du Débat Public
La Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité transforme la Commission nationale du débat public (CNDP), créée en 1995 par la loi dite Barnier, en autorité administrative indépendante et en élargit le champ de compétence.
La CNDP intervient par voie de décision ou de recommandation, soit dans des domaines qui touchent aux libertés publiques, soit dans des domaines où l'idée de médiation sociale de tiers garant paraît nécessaire. L'article L.121-8-I du code de l'environnement précise que « la commission nationale du débat public est saisie de tous les projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel, tel qu'il peut être évalué lors de la phase d'élaboration, répondent à des critères ou excèdent des

seuils fixés par décret en Conseil d'État ».

LA CNDP :

- - est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- - veille en outre au respect des bonnes conditions d'information du public durant la phase de réalisation des projets dont elle a été saisie jusqu'à la réception des équipements et travaux ;
- - Le ministre chargé de l'environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la CNDP en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement ;
- - conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage sur toute question relative à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet ;
- - a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

Déblais Les déblais sont l'ensemble des terres, gravats et débris issus du creusement du tunnel.

Déchets de chantier Selon le Code de l'Environnement, un déchet se définit par « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Concernant un chantier, ces déchets peuvent prendre plusieurs formes :
les déchets inertes : pierres naturelles, terres et

matériaux de terrassement, plâtre, céramique, matériaux de démolition non mélangés, verre ordinaire, laines minérales.

les déchets ménagers et assimilés: emballages, bois, plastiques, métaux, quincaillerie, serrurerie, accessoires pour peinture et matériels souillés secs, produits mélangés issus de chantiers de réhabilitation, etc.

les déchets dangereux : déchets industriels spéciaux tels que peintures, bois traité avec des oxydes de métaux lourds, amiante friable, hydrocarbures, etc.

Densité humaine Nombre d'habitants et d'employés sur une surface donnée.

Densité urbaine Nombre d'habitants sur une surface donnée.

EGT Enquête Globale des Transports
Enquête de grande ampleur sur les déplacements des Franciliens. Depuis vingt-cinq ans (enquêtes en 1976, 1983, 1991 et 2001), elle permet de suivre et d'interpréter les évolutions des pratiques des habitants de la région en matière de déplacements. Elle constitue une source précieuse d'informations pour élaborer les politiques régionales d'aménagement et pour prévoir les services et les infrastructures de transport.
Les ménages enquêtés sont issus d'un échantillon du recensement général de la population. Le principe de recueil est celui des enquêtes de déplacements menées classiquement dans les agglomérations françaises.

Enquête d'utilité publique (EUP) Les Enquêtes d'utilité publique (EUP) doivent précéder la réalisation de certains projets, ayant des impacts potentiellement importants sur l'environnement et la santé et/ou présentés comme d'intérêt public, tels que les infrastructures de transports par exemple.
L'enquête publique vise à :

- informer le public ;

- recueillir, sur la base d'une présentation argumentée des enjeux et parfois d'une étude d'impact, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions ;
- élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

Exploitation Action de faire fonctionner le système de transport, une ligne de métro par exemple.

Géotechnique Étude des sols (au sens mécanique du terme, par opposition à roche) en relation directe avec la construction d'ouvrages.

Gestionnaire d'infrastructure de transport Un gestionnaire d'infrastructure de transport est une entreprise (publique ou non) ou une administration qui se doit d'être indépendante de l'exploitant. Le gestionnaire d'infrastructure est chargé d'assurer :

- la maintenance et l'entretien des infrastructures nécessaires à l'exploitation (lignes, équipements, y compris l'alimentation électrique et les systèmes de communications), ainsi que la construction de nouvelles installations
- la gestion des circulations ferroviaires de manière à garantir la sécurité de l'exploitation des lignes en fonctionnement
- La séparation entre gestionnaire d'infrastructure et exploitant a pour but de permettre l'introduction d'une concurrence réelle entre exploitants, conformément aux réglementations européennes.

Heure de pointe Il s'agit de l'heure de la journée où la charge des trains est la plus importante. Sur le réseau parisien l'heure de pointe se situe le matin entre 8h30 et 9h30.

ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement (usines, élevages, entrepôts, carrières, etc.) et pour laquelle des mesures visant à atténuer ou neutraliser les effets sur l'environnement sont prises.	- la remontée lente des tiges, avec mise en rotation pour former une colonne de béton de sol. Le résultat est un renforcement des sols dans la masse adapté aux blindages de puits ou de fouilles pour compléter l'étanchéité et assurer l'assise de l'ouvrage à construire. Le terrain ainsi traité peut être destiné à supporter des charges uniformément réparties (plates-formes, quai, remblai) associés ou non à des charges ponctuelles (bâtiment, ouvrages d'art).
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques Organisme public qui dépend du Ministère de l'Économie et qui est le fournisseur des statistiques officielles en France. L'INSEE réalise de nombreuses enquêtes par sondage auprès des ménages, des entreprises et agrège également les résultats émanant des différents documents obligatoires complétés par les agents économiques. L'INSEE effectue notamment le recensement de la population Française.	Longueur construite Longueur de l'infrastructure réalisée. Longueur exploitée Longueur de l'infrastructure exploitée, sur laquelle circulent les trains pour transporter les voyageurs qui est généralement inférieure à la longueur construite.
Intermodalité	Concept impliquant l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.	Maître d'ouvrage Le maître de l'ouvrage est la personne morale, mentionnée à l'article premier (de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée), pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. Il lui appartient, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux. Le maître de l'ouvrage peut confier les études nécessaires à l'élaboration du programme et à la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle à une personne publique ou privée.
Interstation	Distance entre deux stations consécutives.	
Jet Grouting	On désigne par jet-grouting un procédé de construction (traitement de terrain) utilisant un jet de fluide à haute énergie cinétique pour déstructurer un terrain et le mélanger avec un coulis liquide. Le traitement se déroule généralement par : <ul style="list-style-type: none">- la réalisation d'un forage de petit diamètre (100 à 200 mm) sur la hauteur à traiter ;- la mise en vitesse, dans ce forage, d'un jet de fluide envoyé par une pompe à haute pression à travers une ou plusieurs buses placées sur un « moniteur » au pied d'un train de tiges ;	
	Méthodes	Par méthodes conventionnelles on entend les méthodes

traditionnelles

dans lesquelles les tunnels sont réalisés classiquement par différents ateliers (excavation, soutènement, revêtement) intervenant de façon séquentielle, par rapport aux méthodes mécanisées réalisées au moyen de machines regroupant la totalité des ateliers (ex. tunnelier).

Modèle de prévision de trafic

Représentation mathématique d'un système d'offre et de demande (ici système de transport et demande en déplacements) permettant notamment d'estimer les besoins futurs de déplacements d'un projet de transport. De façon classique la prévision de trafic est réalisée au moyen d'un modèle à quatre étapes. Un individu doit décider de son déplacement en quatre questions : faut-il effectuer le déplacement (génération), où aller (distribution), comment se déplacer (choix du mode) et quel itinéraire choisir (affectation).

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

NGF

Nivellement général de la France, nivellement officiel de la France donnant l'altitude par rapport à un repère fixé.

Ouvrage d'entonnement

Il s'agit d'un ouvrage à section variable permettant de raccorder progressivement deux ouvrages classiques à section constante mais différentes (par exemple, le tunnel avec une station).

Ouvrages d'épuisement

Ils sont implantés aux points bas des tunnels. Ils permettent le rejet à l'égout des eaux d'infiltration éventuelle et de ruissellement.

Ouvrages de service

Les ouvrages de service sont localisés en ligne, le long du tunnel. Ils comprennent les ouvrages de ventilation, d'épuisement, d'accès pompiers, les postes force et les postes de redressement.

Ouvrages de ventilation

Ils sont situés dans chaque interstation et distants de moins de 1600 m entre eux et doivent être implantés à moins de 800m du tympan d'une station. Ils assurent le renouvellement de l'air et le désenfumage du tunnel et des quais en cas de sinistre.

PCC – Poste de Commande Centralisé

Le PCC est une sorte de « tour de contrôle » assure la bonne marche des rames, la régulation du trafic, et peut également intervenir en assistance aux conducteurs. Il permet d'avoir une vision globale d'une ligne afin de réduire les délais d'intervention en cas de dysfonctionnement. bonne marche des rames, la régulation du trafic, et peut également intervenir en assistance aux conducteurs.

PDUiF

Plan de déplacements urbains d'Île-de-France
Document de planification et de programmation qui définit

les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre pour organiser de façon durable les déplacements des Franciliens. Les mesures envisagées doivent permettre d'organiser le transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Mais ce plan intègre également des questions d'aménagement, indissociables des problématiques de transport. Ainsi, au delà de l'amélioration de la qualité de vie des Franciliens et de tous ceux qui se déplacent en Île-de-France, le PDUIF contribue à l'attractivité de ce territoire dense et dynamique.

L'élaboration d'un PDU est obligatoire dans les périmètres de transports urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants depuis la Loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996)

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le faisait le plan d'occupation des sols (POS) qu'il remplace la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) de décembre 2002. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

PMR

Le terme « Personne à Mobilité Réduite » désigne toute personne connaissant des difficultés de déplacement en raison d'incapacité temporaire (personne devant faire usage de béquilles) ou définitive, ou encore partiellement créée par des circonstances personnelles (personnes âgées, femmes enceintes, voyageurs avec bagages lourds, etc.).

POS

Plan d'Occupation des Sols

Document qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, dans le cadre des orientations des Schémas Directeurs avec lesquels ils doivent être compatibles. Il a été remplacé et simplifié par le PLU.

PPRI

Le Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) est un outil réglementaire qui définit comment prendre en compte le risque inondation dans l'occupation du sol. La loi du 2 février 1995 dite loi « Barnier » prévoit, sous la responsabilité de l'État, l'élaboration de "Plan de Prévention des Risques" dont le risque Inondation.

Le PPRI a pour finalité :

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque
- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- de réduire la vulnérabilité des installations existantes
- de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues

Radier

Dalle maçonnée servant d'assise stable à l'ensemble de la construction et utilisée pour établir les fondations d'un ouvrage.

Remblais

Matériaux de terrassement mis en œuvre par compactage et destiné à surélever le profil d'un terrain ou à combler une fouille.

Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 représente un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnels qu'ils contiennent

Il constitue une application de la directive du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et de la

directive du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, qui prévoient respectivement la désignation de zones de protections spéciales (ZPS) et de zones spéciales de conservation (ZSC) formant un réseau d'espaces protégés dit réseau Natura 2000.

SDRIF

Schéma Directeur de la Région Île-de-France
Le Schéma directeur de la région Île-de-France est un document qui définit une vision à long terme du devenir de la région Île-de-France, à la fois en termes d'aménagement de l'espace et en termes d'évolutions sociales, économiques et environnementales du territoire régional et de ses différentes parties.
Révisé puis arrêté par le Conseil régional d'Île-de-France en septembre 2008, il définit à ce titre un ensemble d'ambitions et de moyens pour développer une région plus dynamique et plus solidaire, dans toutes ses dimensions : habitat, transports, développement économique, préservation de l'environnement, implantation des grandes infrastructures et des équipements d'importance régionale.

SGP

La Société du Grand Paris (SGP) a été créée par la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. La SGP est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) régi par le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.
La SGP est principalement en charge de concevoir et réaliser le Réseau de Transport public du Grand Paris (RTGP) connu sous le nom de Grand Paris Express, de conduire les opérations d'aménagement ou de construction liées au réseau, d'assurer en partie son financement en relation avec les autres acteurs concernés par le projet (notamment la SNCF, la RATP, le STIF et les élus).

Site pollué :

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un

risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques d'élimination des déchets, à des fuites, à des épandages de produits chimiques (accidentels ou non) ou à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années.

TCSP

Transport en commun en site propre
Système de transport en commun qui emprunte sur son parcours un maximum de voies ou d'espaces qui lui sont réservés. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne. Un TCSP peut être un métro, un tramway ou un bus.

TRI

Taux de rentabilité interne
Indicateur socio-économique qui mesure la rentabilité moyenne annuelle d'un projet. Le TRI est un outil de décision à l'investissement. Pour les projets de transport l'intérêt socio-économique de réaliser cet investissement est effectif lorsque leur TRI est supérieur à 8%. Le TRI est le taux d'actualisation qui annule le bénéfice actuel net d'un projet.

Tunnelier

Engin permettant de percer des tunnels. Le tunnelier assure plusieurs fonctions :

- abattage du terrain ;
- évacuation des déblais par différents moyens ;
- mise en place du soutènement.

Vibration

Une vibration est définie par ses fréquences et les amplitudes correspondantes qui sont exprimées sous forme de vitesse (m/s) ou d'accélération (m/s²). Les niveaux vibratoires correspondent à des vitesses exprimées en m/s ou en dBv (décibel v)

Vitesse commerciale	Vitesse moyenne de circulation sur une ligne de transport, d'un terminus à l'autre, et en situation d'exploitation normale. La vitesse commerciale tient compte des temps d'arrêts en station. C'est la vitesse utile à l'utilisateur de son embarquement dans un train à son débarquement.
Voussoirs	Éléments préfabriqués en béton constituant le revêtement des parois du tunnel. Organisés en anneau, ils réalisent la finition intérieure de la galerie et assurent la résistance de la galerie à la pression extérieure.
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZPS	Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne est à la fois une collectivité territoriale et une entreprise industrielle publique, administré par des élus des différents départements le composant (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Il a pour missions principales le transport et la dépollution quotidienne des eaux usées, des eaux pluviales et des eaux industrielles de l'agglomération parisienne.
ZNIEFF	L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique est défini par la circulaire du 14 mai 1991 du Ministère chargé de l'Environnement.

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET LIGNE 15 EST

Pour consulter cette pièce, se reporter au dossier joint.

PROJET DE DOSSIER DE DÉFINITION DE SÉCURITÉ (DDS)

Pour consulter cette pièce, se reporter au dossier joint.

